

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <p><b>Commune de MONTCARRA</b> Arrondissement de LA TOUR DU PIN</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b> En exercice : 15</p> <p>Présents : 10 Procurations : 5 Votants : 15</p> <p>Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>N°41-2024 : Demande d'une subvention dans le cadre du PLH pour la rénovation de 4 logements communaux</b></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre à 19h30, le conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de David EMERAUD, Maire</p> <p>Etaient présents : BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, CURT Alexis, MANCEAU Antoine, MARCE Antoine, PETITPIERRE Yves, RIVOIRE Christine, SIGNOL Virginie.</p> <p><u>Excusés</u> : DI RAFFAELE -THUILLIER Béatrice, DOUCHET Christophe, MICHAUD Murièle, PENET Sacha, PERRISSEZ Joel.</p> <p><u>Procurations données</u> : 5</p> <p>Céline BAYET a été nommée secrétaire de séance</p>
---	--

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'audit énergétique réalisé par SOLIHA Isère Savoie sur l'ensemble des logements communaux le 23/10/2023,

Vu la nécessité de proposer aux locataires des travaux de rénovation des logements communaux pour le permettre une économie d'énergie et d'atteindre la classe énergétique D,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre du PLH pour la rénovation de 4 logements communaux auprès des services de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné,

Il informe que le coût de cette opération pour les 4 logements communaux sur la section investissement s'élève à 61.071.58€ HT et le montant de la subvention sollicitée à 36.357.26€ au titre du PLH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 Pour, 0 Contre et 0 Abstention :

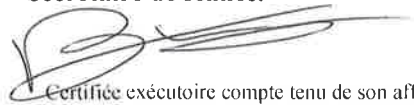
- **APROUVE ET DONNE POUVOIR** à M. David EMERAUD afin de déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes des Balcons Du Dauphiné pour ce projet

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Au registre sont les signatures pour copie conforme.

**Céline BAYET,**  
Secrétaire de séance.

**David EMERAUD,**  
Maire.




Certificat exécutoire compte tenu de son affichage et de sa télétransmission en sous-préfecture le 30/09/24